

Publication le 27 JUL. 2016

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au : contrôle de légalité le

27 JUL. 2016

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2016-52

L'an **deux mille seize**, le **douze juillet**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 30*), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, M. MOTTAIS, M. SICOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE.

Avaient donné procuration : M. DAMBRINE à Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme VATAN à Mme ALTMAN (*à partir de 19 h 30*), Mme LAROCHE à M. SAGET, Mme DUCOURTIOUX à Mme THOMAS, Mme MARCEL à M. FRIAUD, Mme KELLER à M. DUBOIS, Mme GRAILLOT à M. SICOT, M. LECHER à M. BENEDIT.

Monsieur Olivier SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Subvention Dotation Cantonale d'Equipement 2015.

Madame le Maire expose que comme chaque année, une demande de subvention au titre de la Dotation Cantonale d'Equipement 2015 a été déposée auprès du Conseil Départemental.

Au cours de sa séance du 16 novembre 2015, la commission permanente de l'assemblée départementale a attribué une aide à la ville de 31.000,00 € pour les travaux de requalification d'une partie d'un ancien court de tennis en salle de danse.

Aujourd'hui, ces travaux sont pratiquement terminés et le montant des factures de travaux et maîtrise d'œuvre réglé à ce jour s'élève à 93.743,24 € HT.

Aussi, conformément à l'avis de la commission travaux en date du 29 juin 2016, Madame le Maire propose de décider d'affecter cette aide aux travaux énoncés ci-dessus, d'en demander le paiement et de l'autoriser à signer les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 19 juillet 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL